

Nadine Souchard

Déclarations des professions et structure sociale. Les salariés de l'industrie laitière en Bretagne orientale (1891-1936)

In: Genèses, 18, 1995. pp. 97-109.

Citer ce document / Cite this document :

Souchard Nadine. Déclarations des professions et structure sociale. Les salariés de l'industrie laitière en Bretagne orientale (1891-1936). In: Genèses, 18, 1995. pp. 97-109.

doi: 10.3406/genes.1995.1279

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1995_num_18_1_1279



Déclarations des professions et structure sociale

Les salariés de l'industrie laitière en Bretagne orientale (1891-1936)¹

Nadine Souchard



- 1. Cet article s'inspire de travaux menés dans le cadre d'une thèse, cf. Nadine Souchard, *Classe ouvrière* et ruralité, la genèse du salariat laitier en Bretagne orientale, Rennes 2, 1991.
- 2. Au XVIII° siècle, les physiocrates distinguaient la «classe productive», c'est à dire les individus qui vivaient directement ou indirectement de la terre, de la «classe stérile». Cf. Georges Weurlesse, *Le mouvement physiocratique en France*, Paris, thèse de Lettres, 1910.

es typologies sociales élaborées par une société rendent compte des enjeux socio-économiques qui la traversent. Ainsi l'apparition de la catégorie «ouvrier» à partir de 1851 dans les recensements a moins pour objectif de comptabiliser de façon exhaustive l'ensemble de la population ouvrière que les personnes dépendant exclusivement d'un salaire. En effet la part des classements fondés sur la propriété, héritage d'une société à dominante agraire, régresse pendant plus d'un siècle, du fait de l'émergence du salariat, conséquence directe de l'évolution de l'industrie². La dépendance exclusive à l'égard d'un salaire est à l'origine de la question sociale au xixe siècle dans la mesure où une partie de la population ouvrière apparaît peu protégée des effets délétères de l'application de la logique marchande au travail humain. En revanche, les ouvriers-paysans (c'est-à-dire les propriétaires qui s'embauchent à l'extérieur de leur exploitation), par leur attachement à la propriété terrienne, restent insérés dans les réseaux villageois et leur nombre paraît sousévalué par les recensements. Dans la mesure où leur inscription territoriale garantissait en quelque sorte leur «moralité», leur identification par la propriété a été jugée comme un critère pertinent de classement. Alors même que l'alternance d'activités agricoles et industrielles reste la norme pour une partie de la population dans la première moitié du xx^e siècle, les typologies cloisonnent les situations d'ouvriers et de paysans. L'introduction dès 1896 d'une catégorie «isolés» prend acte de la diversité du monde ouvrier mais amalgame des individus dont la situation est fort différente : petits patrons, ouvriers à domicile, salariés à emploi irrégulier... La faible prise en compte des ouvriers ruraux (qu'ils soient propriétaires ou journaliers) dans les typologies sociales atteste de l'intensité des enjeux sociaux autour de la question salariale. Mais elle révèle aussi la représentation que cette population s'est construite de sa propre identité. L'approche

monographique à partir des listes nominatives des recensements permet de progresser en ce sens. Ainsi les terminologies utilisées par les salariés de l'industrie laitière en Bretagne orientale (Ille-et-Vilaine) pour déclarer leur profession pendant la première moitié du xx^e siècle évoquent la diversité des représentations du travail en milieu rural où la dispersion de petits établissements interfère en effet avec les processus de désignation sociale de la population ouvrière. Ces désignations, en témoignant de l'interprétation que font les individus de leur propre statut, rendent compte de l'évolution des images identitaires qui s'élaborent en milieu rural.

Catégories statistiques et listes nominatives

La première moitié du xx^e siècle constitue donc une phase de transition où deux représentations du monde du travail se juxtaposent : celle de la société d'Ancien Régime, s'appuyant sur la terre, et celle de la société industrielle, fondée sur le salaire. De ce fait, les catégories statistiques doivent être analysées avec beaucoup de précautions dans la mesure où elles ne font qu'exprimer une représentation collective à un moment donné et, qui plus est, dans un espace donné. Les listes nominatives présentent l'intérêt d'autoriser un croisement des déclarations professionnelles avec d'autres variables comme le type de logement, le statut familial ou l'origine géographique. En effet, comme nous le verrons, déclarer sa profession renvoie plus, dans la première moitié du xx^e siècle, à un ensemble de caractéristiques sociales qu'à la seule position dans le monde du travail.

Dans le recensement de 1896, alors qu'une enquête sur les industries est menée en parallèle, une déclaration de profession, suivie de l'adresse complète de l'établissement, permet d'identifier la population employée dans les



- 3. Ce n'est qu'à partir de 1906 que l'ensemble de ces informations sont systématiquement rapportées. Cf. Jacques Dûpaquier, Répertoire numérique de la série M, fascicule 3, sous-série 9M (dénombrement de la population), département de Seine-et-Oise, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1965, 101 p.; cf. également A. Desrosières, «Éléments pour l'histoire des nomenclatures socioprofessionnelles», extrait du tome 1, Pour une histoire de la statistique, Economica, 1987, p. 155 à 232.
- 4. Cette étude a pu être réalisée grâce à l'important travail de collecte de données réalisé par Bruno Josset aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, à l'occasion d'un mémoire de maîtrise d'histoire, L'industrie laitière en Ille-et-Vilaine, 1885-1945, Rennes 2, 1988. Qu'il soit à nouveau remercié de nous avoir communiqué les fruits de son remarquable inventaire.

établissements industriels. Les recensements de cette époque se caractérisent, a priori, par leur précision et leur homogénéité : date et lieu de naissance, sexe, nationalité, position dans le ménage, profession, statut social³... Mais l'homogénéité de ces catégories n'est qu'apparente : pendant la première moitié du xx^e siècle, elles ne désignent pas les mêmes statuts sociaux. En fait l'analyse des recensements soulève un double problème : celui de l'appréciation quantitative de la main-d'œuvre et celui des représentations du travail.

L'évaluation quantitative de la main-d'œuvre en milieu rural

Les recensements sous-évaluent manifestement la population ouvrière en milieu rural dans la mesure où aucune autre alternative que la situation d'ouvrier ou celle de paysan n'est envisagée. Par ailleurs, notre sélection des listes nominatives repose sur un certain parti pris dont il conviendrait d'évaluer les conséquences⁴. Nous n'avons pris en compte que les individus recensés dans les communes d'implantation des laiteries. Un tel choix reposait sur l'hypothèse d'une localisation de la main-d'œuvre à proximité des sites industriels, les conditions de transport limitant les déplacements journaliers. Les données recueillies constituent donc un minimum puisque nous avons exclu la population n'habitant pas dans ces communes. Cette approximation est donc probablement de moins en moins proche de la réalité au fur et à mesure que l'on avance dans le temps.

La confrontation des données des recensements avec d'autres types de sources (mémoire orale, monographies de laiterie...) permet d'apprécier leurs limites. Ainsi, pour les recensements étudiés, une correction des effectifs, de l'ordre de 30% au minimum, peut être envisagée. Un autre problème est de savoir combien d'individus ont effectivement travaillé, à un moment ou à un autre entre 1921 et 1936, dans les établissements laitiers

d'Ille-et-Vilaine. L'étude des listes nominatives est à cet égard tout à fait intéressante puisqu'elle nous permet de repérer les individus par leurs noms de famille et du même coup de prendre la mesure du turn over de la main-d'œuvre laitière. Au total plus de 1 000 individus ont été recensés pendant cette période dans les laiteries d'Ille-et-Vilaine alors que les effectifs par année de recensement ne dépassent que très légèrement 300 salariés. Encore ce chiffre des individus concernés par le travail en laiterie sur cette période reste-t-il sous-évalué puisqu'il ne tient compte, ni de l'indice de correction d'au moins 30% que nous avons calculé, ni du fait que les recensements n'ont lieu que tous les cinq ans. Ceux-ci sous-évaluent donc très largement la main-d'œuvre ouvrière employée dans les établissements laitiers. Des comparaisons avec d'autres secteurs permettraient de valider, ou de nuancer, l'indice de correction dont il faudrait tenir compte pour de petits établissements dispersés en milieu rural. Mais, au-delà, la notion même d'effectifs d'établissement paraît peu pertinente, ou du moins difficilement transposable dans le temps. Elle suggère en effet qu'un certain nombre d'individus se stabilisent et s'identifient à leur condition ouvrière. L'étude des déclarations d'activités professionnelles montrera que les situations sont très diverses.

La désignation des emplois laitiers

Sous une apparente homogénéité sémantique, l'évolution des professions et des grands groupes sociaux de 1891 à 1936 dévoile toute la difficulté de l'interprétation des données sur cette période : catégories sociales (ouvrier, employé...) et professions (menuisier, dactylo...) ne sont pas clairement distinguées. Il nous fallait donc interpréter ces données. Certaines professions, parce que se référant à des compétences techniques, à des métiers, sont sans équivoque : c'est le cas du personnel



- 5. Ils le seront jusqu'en 1946.
- 6. La disparition de l'appellation de beurrier au profit de celle de fromager est liée à l'évolution de la nature des entreprises : ce sont essentiellement des fromageries qui se développent dans l'entre-deux-guerres.
- 7. Les établissements laitiers ne nécessitent pas des savoir-faire importants ; souvent le directeur même de l'établissement assure le suivi de la fabrication fromagère ou beurrière.
- 8. «En 1900, selon une estimation de Michel Crozier, les employés de bureau et de commerce constituaient 5 à 6% de la population active de la France. Selon la définition de l'ancien code des catégories socio-professionnelles, le poids des employés était de 11% en 1954, il atteignait 20% en 1982» d'après Alain Chenu, L'archipel des employés, Insee, 1990, p. 35.
- 9. Luc Boltanski, Les cadres, la formation d'un groupe social, Paris, Éditions de Minuit, 1982.
- 10. Il est d'ailleurs intéressant de noter que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les typologies sociales ne distinguent pas employés et cadres. La situation semble un peu différente dans d'autres pays occidentaux, cf. *Travail et Emploi*, n°38, déc. 1988.
- 11. A. Desrosières, op. cit.
- 12. A. Chenu, op. cit., p. 19.
- 13. A. Chenu, idem, p. 20.
- 14. M. Halbwachs, *Classes sociales et morphologie*, Éditions de Minuit, 1972 (1^{re} édit. 1939), p. 192.
- 15. Définition du Petit Robert.
- 16. L'hétérogénéité de la catégorie «employé» interdisait toute codification des données en l'état. La reconstitution, à travers les déclarations des individus, de leur itinéraire professionnel, nous a permis de déceler et de rectifier les «incohérences» de certaines déclarations d'«employé». La réunion dans le recensement de 1946 des catégories «ouvrier» et «employé» soulignerait a fortiori cette généralisation de l'activité salariée en France alors que la période de l'entre-deux-guerres peut être considérée comme une phase de transition : à côté d'un noyau de travailleurs intégrés, les salariés, subsiste une main d'œuvre pluri-active et mobile, les journaliers. Par contre la permanence de la distinction salarié (ouvrier et employé) et journalier dans le recensement de 1946 peut être interprétée comme «l'héritage d'une autre époque où ces derniers (les journaliers) n'étaient pas intégrés à la classe ouvrière» (Alain Desrosières, op. cit.). Mais l'ont-ils jamais été?

d'entretien. Par contre les catégories sociales, qu'elles soient en mutation (les ouvriers) ou en gestation (les employés), doivent être analysées avec précaution.

- De l'ouvrier de métier à l'OS

L'appellation d'ouvrier, au début de ce siècle, fait toujours référence au compagnon, ouvrier de métier doté d'un savoir-faire. De ce fait, ouvriers (de métier) et journaliers sont clairement distingués dans les recensements⁵. Ces derniers alternent, comme journaliers ou comme propriétaires, activité agricole et activité industrielle. La terre reste une source de revenus non négligeable, les journaliers industriels ne louant leur force de travail à l'usine que temporairement. A partir de 1931, la régression de l'appellation de journalier au profil de celle d'ouvrier est fort probablement l'indice d'une dépendance croissante à l'égard de l'entreprise. Par ailleurs le développement des appellations de beurrier ou de fromager⁶ jusqu'en 1921 et, dans une moindre mesure, jusqu'en 1926 aux dépens de la catégorie ouvrier, témoigne plutôt de la faible corrélation de ces appellations avec des savoir-faire identifiés comme tels⁷ puisqu'elles renvoient, en réalité, à la production de l'établissement : activité de l'entreprise et profession sont ici confondues.

La simplification des appellations en 1936 est en fait la face visible d'un nouveau rapport au travail qui abandonne la référence au métier au profit de la référence au statut social : ouvrier, employé. La désignation de métiers n'a pas pour autant totalement disparu mais elle définit désormais des tâches spécialisées : comptable, fromager... L'apparition du qualificatif «ouvrier d'usine» dès 1926 évoque la place prise par l'activité industrielle, ce qui amène un certain nombre d'individus à se définir par rapport à un statut qu'ils distinguent désormais de celui lié au travail de la terre. D'ailleurs cette appellation apparaît dans l'un des établissements industriels les plus importants d'Ille-et-Vilaine: la beurrerie de l'Hermitage; en 1936,

l'appellation d'«employé d'usine» y succède à celle «ouvrier d'usine». En raison du développement d'une organisation du travail de type industriel les découpages en termes de métiers deviennent obsolètes. Mais les frontières entre les catégories «ouvrier» et «employé» sont éloignées de nos conceptions contemporaines. Afin de comprendre l'évolution du monde du travail qui sous-tend ces clivages, il nous faut donc analyser les fondements de la distinction entre ouvrier et employé.

La distinction ouvrier-employé : l'émergence du salariat

L'évolution en dents de scie du groupe «employé» ne permet pas d'assimiler l'ensemble des effectifs désignés par ce nom à une catégorie homogène. Manifestement la distinction ouvrier-employé est indépendante de l'activité exercée. La genèse du groupe social des «employés» éclaire ce paradoxe apparent.

Peu nombreux au début de ce siècle⁸, les employés s'assimilent partiellement à un autre groupe en gestation, celui des cadres9. Dans les établissements laitiers bretons, la proximité entre ces deux groupes socioprofessionnels se traduit par des désignations relativement indifférenciées 10. Comme le souligne A. Desrosières, cette confusion n'est pas anodine : «Le statut social des employés de bureau, du fait de leur réunion avec d'autres professions libérales ou salariées, était fort probablement plus élevé pendant la période 1891-1936 qu'aujourd'hui» 11. Il semble que le classement d'un poste de travail dans la catégorie «employé» ou «ouvrier» renvoie à de multiples enjeux pour celui qui l'occupe, notamment en terme de statut social. L'opposition cols blancs/cols bleus fait référence à cette distinction sociale qui dévalorise l'activité manuelle dans l'atelier au profit de l'activité intellectuelle dans les bureaux, parce que cette dernière permet «la fréquentation quotidienne des détenteurs du pouvoir»¹². La catégorie «employé» se distinguerait donc de la catégorie «ouvrier» non seulement par la spécificité des tâches mais surtout par les nouvelles attitudes au travail que générerait ce statut ¹³.

Par ailleurs, Maurice Halbwachs, dans son «Esquisse de psychologie des classes sociales», relève, en 1938, que «les ouvriers sont payés suivant la quantité de travail qu'ils donnent (alors que) les traitements des employés sont fixés d'après des règles générales comme le salaire»14. L'appellation d'ouvrier continuerait de faire référence à l'ouvrier professionnel, personnage autonome et peu intégré à l'entreprise, payé à façon, et la catégorie d'employé évoquerait plus largement le salarié. Le qualificatif «employé» rappelle cette ambiguïté : substantif du verbe employer («faire travailler pour son compte en échange d'une rémunération»¹⁵), il évoque, en deçà de toute fonction administrative, une activité salariée. La stabilisation première des employés au sein des laiteries a pu favoriser une telle ambiguïté. Le gonflement de la catégorie «employé» qui apparaît dans le recensement de 1931 dans le secteur laitier en Ille-et-Vilaine, serait, au regard de cette brève rétrospective, plus explicite. Il indiquerait la stabilisation d'un noyau ouvrier et l'intériorisation par celui-ci de sa nouvelle condition salariale¹⁶.

L'unité d'habitation : un indicateur de l'intégration sociale

Le profil de la main-d'œuvre peut être précisé grâce à un certain nombre d'éléments recueillis par les agents recenseurs. Outre des questions relevant de l'État Civil, plusieurs rubriques portent sur l'unité d'habitation et ses membres. Sont ainsi distinguées les personnes ayant des liens familiaux ou relevant de la domesticité (on précise alors la nature de ces liens), des personnes pouvant vivre sous un même toit mais n'ayant aucun lien de parenté spécifié entre elles (on précise alors leur nombre). Cette distinction entre des unités d'habitations abritant uniquement la famille (les agents recenseurs indiquent «seuls»), y

 \triangleright

17. Les recensements ne relèvent par contre pas le statut de la propriété. Il faudrait une étude systématique des cadastres pour compléter ce tableau.

18. Elles peuvent donc être classées dans la catégorie de l'artisanat. Sur la période 1921-1936, la catégorie «artisan» reste stable : environ 15% des conjoints (ou à défaut un autre membre de la famille) peuvent être classés dans cette rubrique.

19. Sur la période 1921-1936, les déclarations d'inactivité chez les conjointes (ou à défaut un autre membre de la famille) augmentent (de 43 à 64%) alors que les déclarations d'activités féminines à domicile diminuent (de 17% à 6% environ).

20. R. Salais, N. Baverez, B. Reynaud, L'invention du chômage, histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980, Paris, PUF, 1986.

21. R. Salais, N. Baverez, B. Reynaud, op. cit., p. 97.

compris les domestiques, et des unités d'habitations abritant des individus sans lien de parenté entre eux différencie deux formes d'hébergement : les maisons individuelles et les habitations collectives¹⁷. La dénomination «seuls» désigne donc une habitation où ne vit que la famille ; la maison individuelle reste le type d'habitat spécifique du milieu rural. Aucune indication n'est rapportée sur la présence de jardins ou de terres. Mais la maison désigne ici généralement l'habitat des individus originaires de la commune, qui vraisemblablement se livraient à des activités agricoles annexes. Les recensements mentionnent par ailleurs l'existence de maisons mitoyennes. La mitoyenneté n'est pas propre à la ville (ou au bourg) en Ille-et-Vilaine. Néanmoins le profil de leurs occupants (nous verrons qu'il s'agit essentiellement de couples de salariés) permet de penser que la mitoyenneté désigne, si ce n'est une forme d'habitat urbain, du moins une forme d'habitat liée à l'industrialisation.

Les recensements distinguent ce type d'habitation, qui abrite la famille (le plus souvent réduite à la famille nucléaire), d'un type d'habitat qui manifestement a pour fonction d'héberger des individus que nous qualifions de «solitaires» (c'est-à-dire qui sont non seulement célibataires mais qui de plus vivent seuls). Il est alors fait mention du nombre d'individus résidant dans la même unité d'habitation. Le terme de «collectif» paraît approprié pour désigner les unités d'habitations qui rassemblent ces solitaires qui, de ce fait, vont avoir un minimum de vie communautaire : les repas sont par exemple souvent pris en commun. Ce type d'hébergement pouvait dans certains cas être proche des structures hôtelières, lorsqu'il n'était pas la propriété du dirigeant de la laiterie. Ces habitats collectifs sont parfois désignés comme faisant partie explicitement de la laiterie. Par contre des habitations pouvant relever de la propriété des dirigeants laitiers, mais non localisées dans son enceinte, ne sont pas désignées comme telle. Mais l'apport d'autres sources permet de trancher. L'analyse de l'unité d'habitation est donc un indicateur de l'intégration des individus dans la société rurale. Propriété et réseaux familiaux s'avèrent déterminants dans l'inscription territoriale des individus.

Pluriactivités et solidarités familiales

L'analyse de l'activité des conjoints permet d'affiner les représentations du travail dans la première moitié du xxe siècle. Plusieurs cas de figure méritent d'être examinés de façon distincte. Dans un premier cas, le conjoint travaille à la laiterie ou dans un autre établissement industriel. La catégorisation des activités du couple renvoie à notre précédente analyse. Dans les autres cas, le conjoint déclare une activité autre ou bien est recensé «sans activité». Ces deux dernières situations soulèvent des problèmes méthodologiques qui n'ont pas été abordés jusqu'à présent. Parmi les activités recensées, celles des hommes et des femmes doivent être distinguées. Les activités sur la période 1921-1936 ne peuvent en effet être interprétées qu'en référence au type de reconnaissance sociale (variable selon le sexe) dont elles font l'objet.

Plusieurs déclarations d'activité mentionnent des métiers sans qu'aucune ambiguïté soit possible. Elles sont plutôt le fait de la population masculine: maréchal-ferrant, menuisier¹⁸... A côté de ces métiers d'hommes, d'autres activités relèvent de tâches typiquement féminines : couturière, nourrice, brodeuse... Leur importance varie de façon considérable en fonction des communes. Ces tâches ont la particularité de pouvoir être effectuées à domicile. Nous avons donc choisi de les désigner par le terme d'activités féminines à domicile. Or, sur la période 1921-1936, les déclarations d'activités féminines à domicile diminuent au profit des déclarations d'inactivité¹⁹. Une telle évolution n'est pas spécifique au département de l'Ille-et-Vilaine puisque Robert Salais relevait que, dès 1896, les déclarations de «sans-emploi» sont pour les femmes essentiellement liées au travail à domicile; en 1936, elles apparaissent plutôt à proximité de la position d'ouvrière dans un établissement²⁰.

Le modèle féminin de représentation du travail tend à rejoindre le modèle masculin «qui associe le chômage, dès 1896, au travail dans un établissement»²¹. La croissance des déclarations d'inactivité serait donc liée à l'émergence d'un nouveau modèle de référence dans la société rurale : le salariat. Cette évolution n'est pas seulement la conséquence du développement du travail des femmes dans les établissements laitiers ; plus largement, elle touche les femmes susceptibles de se trouver dans la sphère d'influence de l'entreprise. Lorsqu'un des membres de la famille se stabilise dans un établissement. c'est la division sexuelle des tâches au sein de la société rurale qui se trouve bouleversée.

Peu de conjointes de salariés sont repérées explicitement comme agricultrices. Leur faible proportion dans des zones agricoles ne peut manquer de surprendre. Mais la reconnaissance sociale et juridique de l'agricultrice est faible, ses tâches sont circonscrites à un espace considéré comme relevant de la sphère domestique. C'est l'homme qui dirige et gère, officiellement du moins, l'exploitation. L'inactivité en milieu rural est donc également un indicateur, a contrario, d'une forte activité féminine sur les exploitations et, de ce fait, un indicateur de la pluri-activité paysanne. La situation de dépendance à l'égard de l'entreprise ne s'exprime donc pas seulement à travers l'activité salariée déclarée ; la famille module la nature du lien salarial.

L'étude des recensements suppose donc un détour méthodologique qui se doit d'être intégré à part entière à l'analyse; sinon celleci risque d'apparaître, au mieux réductrice, au pire fallacieuse. En effet, dès que l'on accède aux listes nominatives, le regroupement des

- 22. Nous avons réalisé deux types d'analyse : l'une, par année de recensement (1921, 1926, 1931, 1936), nous permet de saisir les évolutions majeures de la main d'œuvre ; l'autre, longitudinale, visualise la population qui se fixe.
- 23. En l'absence de sources concernant le travail effectif des agents recenseurs, il est évidemment très difficile de savoir dans quelle mesure la déclaration de profession était laissée à l'initiative de la personne concernée. Néanmoins, même s'il s'agissait d'un compromis entre la déclaration d'un individu et les catégories de l'agent recenseur, et dans le mesure où ce dernier fait lui-même partie de la société rurale, nos analyses restent valables.
- 24. Nous avons vu qu'en fait les qualificatifs de fromagers, beurriers font plus référence à l'activité de l'entreprise qu'à des savoir-faire précis et identifiés comme tels.
- 25. Où l'axe 1 (11% d'inertie) représente le degré d'inscription territoriale de la main-d'œuvre alors que l'axe 2 (9% d'inertie) hiérarchise la population salariée en fonction de son habitat, qui est ici un indicateur de son degré de dépendance à l'usine : population locale et population «étrangère» au pays se distinguent très clairement.
- 26. Nous avons vu que l'inactivité féminine est néanmoins un indicateur *a contrario* de sa participation aux travaux agricoles. La pluri-activité n'est pas d'ailleurs exclusivement paysanne. Les laiteries localisées dans les petites villes drainent également une population dont les conjoints peuvent être artisans, commerçants...
- 27. Une certaine carence de la main-d'œuvre agricole est déjà sensible dans cette période, cf. l'ouvrage de Françoise Langlois, *Les salariés agricoles en France*, Paris, Armand Colin, 1962, 223 p.

déclarations en catégories statistiques apparaît très délicat. Seul le croisement de ces variables de déclaration professionnelle avec d'autres variables sociales dévoile un peu de «l'épaisseur» de la société rurale. Il permettra de saisir la rapidité de l'évolution des représentations liées au travail puisque, entre 1921 et 1936, dans les bassins laitiers, les références de la société rurale basculent.

Le chauffeur et le journalier, le fromager et l'ouvrier d'usine

Les débuts de l'industrie laitière en Ille-et-Vilaine à la fin du siècle dernier sont marqués par le caractère familial et artisanal des premières entreprises. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que le paysage laitier se stabilise. Les difficultés de cette fixation de la main-d'œuvre ouvrière au sein de l'espace usinier se devinent toutefois à travers l'extension de l'aire géographique du recrutement : essentiellement locale (commune de la laiterie ou voisine de celle-ci) jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'embauche s'étend ensuite à l'ensemble du département, voire hors de ce département. La nécessité de disposer d'un personnel qualifié (encadrement, employé, fromager...) n'explique que très partiellement cette nouvelle politique de recrutement dans la mesure où l'industrie laitière emploie essentiellement un personnel peu qualifié durant cette période. Progressivement, dans l'entredeux-guerres, la proportion de la main-d'œuvre locale s'accroît à nouveau alors que la stabilisation d'un noyau de travailleurs suggère l'ampleur de l'évolution en cours. Sur une très courte période se produit donc un événement majeur de l'histoire industrielle, même si la mobilité ouvrière ne disparaît pas pour autant : 30% des individus recensés se stabilisent. Par le croisement systématique des déclarations professionnelles et des variables sociales, les graphiques d'analyses factorielles

à correspondances multiples rendent visible ce processus en faisant nettement apparaître dans le champ social des catégories qui resteraient autrement opaques²². Nous montrerons en effet que les déclarations professionnelles désignent moins des activités en soi que leur validation sociale par la société rurale.

Les figures ouvrières de la société rurale en 1921

La dissémination des établissements laitiers dans la campagne favorise le recrutement d'une main-d'œuvre rurale peu rompue au salariat. Probablement, rien ne distingue les premiers emplois dans ces entreprises des autres sources locales de revenus. Après la Première Guerre mondiale, le développement de l'industrie laitière modifie la nature des rapports sociaux. Les besoins en main-d'œuvre s'accroissent et la demande des entreprises évolue : c'est désormais la stabilisation du personnel et son intégration dans l'espace usinier qui sont recherchées.

En 1921 peu d'individus se déclarent (ou sont déclarés²³) ouvriers. Les recensements distinguent différents types de populations qu'aujourd'hui nous n'hésiterions pas à classer sous le qualificatif d'ouvrier : métiers du lait²⁴, journalier, chauffeur, personnel d'entretien, ouvrier d'usine. Mais ces distinctions renvoient moins à une structure de qualification qu'à des formes d'investissement différenciées au sein de l'entreprise. Cette diversité des dénominations, qui apparaît explicitement dans une analyse factorielle sur les données de 1921²⁵, exprime en fait les formes variables d'intégration dans l'espace usinier. Toutefois, sous ces déclarations qui semblent spécifiquement industrielles, on retrouve facilement des catégories rurales fondées sur la structure agraire. En effet, les caractéristiques des deux groupes «chauffeurs» et «journaliers» recouvrent deux personnages de la société rurale : le paysan qui s'embauche à l'extérieur de sa ferme et l'ouvrier agricole.

Le «profil-type» du chauffeur révèle son intégration dans la société rurale : originaire du canton de la laiterie ou de ses environs, il occupe une maison, sa conjointe ne travaille pas à la laiterie. La persistance du système de polyculture-élevage préserve tardivement une main-d'œuvre importante sur de petites exploitations. L'insuffisance des revenus tirés de la terre ne conduit pas nécessairement à l'abandon de l'agriculture : la double activité reste un cas de figure courant. La collecte laitière, en assurant aux autochtones une activité à temps partiel, préserve cette logique paysanne. Mais la correspondance des calendriers laitiers et agricoles limite la disponibilité d'une partie de la main-d'œuvre locale : seuls les propriétaires de très petites fermes ont intérêt à louer leur force de travail pendant les saisons agricoles. Les recensements ne permettent d'évaluer qu'approximativement cette pluriactivité paysanne²⁶.

Les journaliers constituent l'autre groupe de salariés de l'industrie laitière d'origine locale. Cette origine locale les rapproche des chauffeurs. Mais leur situation familiale (ce sont des solitaires) et leur domiciliation dans des hébergements collectifs suggèrent une situation plus précaire, qui permet de les identifier comme des ouvriers agricoles. L'attachement de ces derniers à une ferme rend délicat leur recrutement par la laiterie. Les industriels ne peuvent concurrencer les producteurs dans le recrutement de la main-d'œuvre sans s'aliéner leurs bonnes grâces, compromettant ainsi le développement de la collecte laitière²⁷. Mais le groupe des célibataires ne se réduit pas aux journaliers. Les solitaires constituent une catégorie à part entière clairement identifiable : plus de la moitié d'entre eux occupent des habitations collectives, dans et hors de la laiterie. Ainsi, du point de vue de l'habitat et de la situation familiale, les journaliers paraissent proches des employés. Cependant les employés sont plus souvent d'origine lointaine

et ce fait, associé à leur statut social plus élevé, les apparente davantage à l'encadrement. L'opposition «locaux»/«étrangers» renvoie donc à des statuts fort différents dans les établissements laitiers : du côté des locaux se projettent les individus dont les activités ne se réduisent pas à l'usine, chauffeurs-paysans et journaliers, qui constituent ensemble une population «ouvrière», même si le terme est encore peu usité; du côté des étrangers, se dessine une structure d'emplois plus spécifiquement industrielle distinguant l'encadrement et les employés. Seul ce dernier groupe paraît vraiment intégré dans les établissements laitiers mais ses membres sont «étrangers au pays», ce dont atteste la nature de leur hébergement. L'habitat est donc surtout un indicateur du degré de dépendance à l'égard de l'usine tandis que la proportion importante de solitaires parmi les salariés d'origine locale suggère que la société rurale reste tournée vers d'autres types d'activités.

L'organisation du travail a intégré cette situation: à Combourg, M. de Boutray, directeur d'établissement, regrette que «le personnel de la fromagerie, étant composé surtout de femmes qui sont parfois retenues chez elles, (soit) rarement au complet. Pour remédier à cet inconvénient, il est assez nombreux».²⁸ La rotation du personnel est favorisée par la diversité des statuts. Le recrutement à la journée est courant, il permet également de faire face à des fluctuations d'activité importantes. La population féminine paraît particulièrement touchée par cette forme de gestion de la main-d'œuvre dans la mesure où il semble que le patronat s'avère, du moins dans un premier temps, souvent rétif au recrutement féminin à temps plein. L'offre de travail des femmes n'est par ailleurs probablement pas très forte en milieu rural. L'activité féminine reste insérée dans l'espace domestique. Même inachevée, la salarisation de la main-d'œuvre locale semble désormais inévitable pour cette popu-



28. Marc Guilbert, *La fromagerie de Combourg*, thèse agricole, 1925, p. 32.

lation fragilisée: petites exploitations et artisanat local ne résisteront pas aux mutations de la
société rurale dans les années d'après-guerre.
Cette situation est relativement classique dans
l'histoire industrielle française où l'on reconnaît que la main-d'œuvre reste tardivement
fixée dans les campagnes. Mais la dispersion
des établissements laitiers en milieu rural permet un premier contact avec l'espace usinier
dont on aurait tort de sous-estimer l'importance. Elle favorise en effet vraisemblablement
une forme de familiarité avec l'usine qui, par la
matière traitée, par la présence d'écuries, mais
aussi par la nature du rapport salarial, peut
être assimilée à une grande ferme.

Des activités rurales au salariat en usine en 1936

L'analyse des recensements en 1936 permet de préciser un certain nombre d'évolutions. Dans une analyse factorielle sur les données de 1936, se détachent désormais très clairement trois groupes : les «locaux», originaires du canton de la laiterie, habitent dans des maisons individuelles ou des collectifs ; les «proches», originaires d'un canton voisin de celui de la laiterie, demeurent dans des maisons mitoyennes ; les «étrangers», venus de cantons plus éloignés, résident en partie à la laiterie. Cette recomposition de l'espace rural autour de l'usine atteste d'une modification substantielle des comportements qui transparaît à travvers l'évolution des champs sémantiques.

L'insuffisance de l'offre d'emploi locale a incité certains industriels à élargir leur aire géographique de recrutement aux communes avoisinantes mais aussi à l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine. La famille agricole constituait une unité économique cohérente et ses membres sont, de ce fait, peu disponibles pour des travaux industriels. Les solitaires, moins insérés dans des réseaux familiaux, seront recrutés de façon privilégiée après la Première Guerre mondiale. La stabilisation par le logement au sein de la laiterie constitue une tentative

d'intégration salariale originale de cette maind'œuvre. Les formes d'hébergement proposées par les laiteries rassemblaient sous un même toit une population relativement jeune et célibataire. Le logement à la laiterie ou en ville, dans des habitations dont le patron est parfois propriétaire, ne bouleverse apparemment pas la nature des rapports sociaux dans les campagnes: comme dans les fermes, les ouvriers sont logés, voire nourris par l'entrepreneur. Ces exigences patronales ne sont pas foncièrement différentes de celles des agriculteurs. L'extrême disponibilité exigée de la maind'œuvre ouvrière, proche de la domesticité, est la même que celle demandée à la maind'œuvre agricole. La familiarité de la matière traitée, la petite taille et le cadre de l'espace usinier de cette époque facilitent cette assimilation de l'usine à une grande ferme. Cette assimilation trouve cependant ses limites, dans la mesure où l'espace domestique prend, dans la laiterie, un autre sens. L'espace domestique dans les exploitations agricoles renvoie en effet à une division sexuelle des tâches, les femmes étant plus particulièrement en charge de l'entretien de la maison et de ses habitants. de la basse-cour et des quelques vaches. La définition de cet espace repose donc sur une répartition des rôles féminin et masculin. Or au sein des établissements laitiers, si la notion de domesticité reste pertinente pour qualifier la double dépendance vis-à-vis de l'employeur dans le travail et dans le logement, l'effacement d'une division sexuelle des tâches porte en germe la remise en cause de cette relation de domestique à employeur. De plus, l'univers de la maison perd ses caractéristiques productives et devient l'espace du non-travail parce que seule l'activité salariée est désormais reconnue comme travail. Ainsi, le passage à l'usine prépare en quelque sorte l'appropriation ouvrière d'un espace privatif.

Il semble donc que l'industrie recoure, dans un premier temps, aux modes de recrutement et aux rapports salariaux alors propres à la

 \triangleright

- 29. C'est particulièrement vrai au sein des plus grands établissements laitiers comme celui de l'Hermitage où est construite, dans l'entre-deux-guerres, une cité ouvrière.
- 30. La crise des années 1930 n'est pas sans répercussion sur le salariat laitier qui se stabilise à partir de cette époque.
- 31. Nous avons vu que ces appellations ne font pas pour autant réellement référence à un métier au sens traditionnel du terme.
- 32. La progression des effectifs féminins dans la catégorie «employé» est d'ailleurs à relativiser : les postes à responsabilité, comme ceux de comptable, sont essentiellement occupés par des hommes.
- 33. Cf. Marc Guilbert, op. cit.

campagne. Mais l'analyse longitudinale des recensements démontre que cette forme d'encadrement ne débouche que rarement sur une stabilisation du personnel. Les individus stabilisés se déclarent d'ailleurs assez rarement ouvriers. Seules quelques femmes se fixent mais c'est ici le caractère définitif de leur célibat ou leur veuvage qui détermine leur attachement à l'entreprise. L'offre d'emploi saisonnière dans les campagnes favorise la mobilité ouvrière. Par ailleurs il semble que les conditions de recrutement de la main-d'œuvre, jeune et célibataire, ne garantissent pas sa stabilisation : le salariat reste apparemment vécu comme une activité provisoire permettant d'assurer quelques revenus à la cellule familiale. L'activité du futur conjoint s'avérera déterminante dans les choix de carrière et d'implantation géographique.

La situation familiale des solitaires peut justifier une prise en charge «totale» des individus par la laiterie alors que le mariage la prohibe ou du moins la limite. Le développement des maisons mitoyennes à partir de 1936 apparaît comme une forme de réponse spécifique à l'ouvriérisation de la population rurale²⁹. La stabilisation de couples de salariés à proximité de l'usine, les «proches», permettait de s'attacher non plus un salarié mais sa famille. Le développement de la catégorie ouvrier s'accompagne d'une croissance du nombre de couples de salariés dans les établissements laitiers. L'évolution du profil de la main-d'œuvre féminine est significative des changements d'attitudes de la population ouvrière : la proportion des femmes mariées au sein des établissements laitiers se stabilise à partir des années 1930 alors que celle des femmes seules régresse³⁰. Autre indice de l'évolution des pratiques, les déclarations du recensement de 1936 enregistrent une croissance de l'inactivité féminine. Plus qu'une régression réelle des formes d'activités féminines exercées à domicile, les recensements mettent en évidence l'émergence

d'un nouveau modèle de référence : un certain nombre de conjointes lient activité salariée et reconnaissance sociale, limitant ainsi l'exercice de la pluri-activité. L'itinéraire professionnel des femmes s'avère néanmoins plus aléatoire, marqué par les différentes maternités. Mais le recrutement de fils ou de filles de salariés confirme, s'il en était besoin, l'ampleur des changements. La condition de salarié n'apparaît plus comme une situation temporaire, la rupture avec le milieu d'origine est consommée : désormais l'usine oriente et canalise les perspectives ouvrières. La concentration de couples d'ouvriers dans des maisons mitoyennes lève toute ambiguïté sur leurs nouvelles conditions : ils sont désormais avant tout ouvriers, et non plus domestiques. La faible natalité est un autre indice de l'évolution de la société rurale. Main-d'œuvre indispensable sur l'exploitation familiale, les nombreux enfants deviennent un frein à l'amélioration des conditions de vie des ménages lorsque se généralise la condition de salarié. Industrialisation et structure familiale semblent donc intimement liées. Non seulement c'est le statut social de la femme au sein de la société rurale qui se trouve modifié mais, par la limitation des naissances, c'est l'un des fondements même de la société rurale qui est touché.

Les possibilités de promotion interne au sein de l'entreprise favorisent probablement la stabilisation des salariés. L'analyse de la mobilité sociale souligne l'évolution de la structure d'emplois entre le premier et le dernier poste occupé : les désignations «ouvrier», «employé», «encadrement» progressent aux dépens de qualificatifs de «métiers»³¹ comme «fromager». De même, apparaît l'actuelle division sexuelle des tâches à l'usine : la catégorie «ouvrier» se masculinise alors que la catégorie «employée» se féminise³². Cette mobilité intercatégorielle peut être interprétée comme le reflet d'un nouveau statut social dans certains cas, dans d'autres il s'agit manifestement d'une

promotion. La politique sociale menée par les plus grandes entreprises soutient la stabilisation de ces nouveaux salariés : à Combourg, l'usine cotise auprès d'une société d'allocations familiales dont le siège social est à Avranches et «qui apporte aux enfants des ouvriers des avantages sérieux»33; à l'Hermitage, les ouvriers qui ne sont pas logés dans la cité ouvrière bénéficient d'une indemnité de logement. C'est donc par une politique «paternaliste» que les industriels laitiers fixent leurs salariés. La mise en évidence de ces différentes formes de «mobilisation ouvrière» ne signifie pas qu'une même entreprise ne puisse faire appel à une main-d'œuvre relativement hétéroclite. Cette typologie suggère des tendances plus qu'elle ne recoupe une carte des laiteries. Au sein d'une même entreprise, les ouvriers n'avaient pas forcément la même représentation de leur statut. On ne peut manquer de remarquer la correspondance entre un développement industriel qui reste limité et une société rurale qui libère progressivement une population qu'elle s'avère de plus en plus incapable de faire vivre : les «prolétaires ruraux».

L'homogénéisation des désignations professionnelles sous le qualificatif d'ouvrier s'est imposée dans la mesure où elle était corroborée par la permanence d'un discours ouvriériste au sein de la communauté des historiens et sociologues du travail. Cette catégorisation apparaît aujourd'hui frustrante dans la mesure où elle nie la diversité des profils ouvriers, de même qu'elle ne prend en compte qu'une partie du monde ouvrier. L'analyse des listes nominatives permet de contourner la vision simplificatrice des typologies de la première moitié du xx^e siècle. La diversité des qualificatifs n'est pas simple fantaisie. Les désignations de chauffeur, journalier, fromager ou ouvrier d'usine renvoient moins à l'activité pratiquée qu'elles n'expriment la diversité des représentations à l'égard du travail en usine ; ces dernières restent modulées par la propriété, la famille et/ou le savoir-faire.